

Motion présentée par les enseignants et les parents d'élèves FCPE

Le Conseil d'Administration du collège Côte Rouse, réuni le lundi 2 février 2009, rejette la proposition de répartition de la dotation Horaire Globale 2009-2010.

Ses membres contestent le volume global insuffisant de cette dotation ainsi que la répartition entre postes définitifs et Heures Supplémentaires qui va immanquablement créer des difficultés de fonctionnement au collège.

La baisse prévue des effectifs d'élèves dans l'établissement pour la rentrée 2009 et la fermeture programmée de plusieurs classes **ne sauraient justifier la suppression de 7,5 postes de professeurs** : toutes les matières sont touchées, à commencer par le français. D'autre part, en terme d'encadrement éducatif, **deux autres postes sont fortement menacés : une conseillère principale d'éducation et une documentaliste**.

Cette année, des équipes dynamiques et motivées se sont renforcées et certaines classes bénéficient d'effectifs réduits. Les progrès réalisés par les élèves et la qualité du travail des enseignants doivent-ils être sacrifiés sur l'autel de la rentabilité économique ?

Cette proposition de répartition risque d'entraîner une augmentation très nette des difficultés scolaires des élèves, notamment ceux issus des familles socialement défavorisées. Les choix cornéliens qui ont dû être faits pour aboutir à cette répartition ne répondent pas aux besoins et mènent inexorablement à une forte diminution de l'offre éducative proposée à tous les élèves du collège.

Voici les effets de la DHG et de sa répartition qui nous sont proposées :

- Une augmentation du nombre d'élèves par classe ;
- La réduction du nombre de professionnels (enseignants, vie scolaire...) présents dans l'établissement ;
- Un encadrement très insuffisant des élèves : la suppression d'un poste de CPE ne permettra plus une gestion efficace par niveau des retards, absences, entrées et sorties des élèves comme cela est le cas cette année.
- L'augmentation du nombre de personnels précaires, non formés (vacataires) mais embauchés pour absorber les trop nombreuses heures supplémentaires ;
- L'augmentation du nombre d'enseignants en service partagé, intervenants sur plusieurs établissements ;
- L'augmentation du nombre de classes par enseignant ;
- Un renoncement aux dispositifs de soutien et d'accompagnement en sixième ;
- La fragilisation voire la remise en cause des groupes en sciences expérimentales en troisième ;
- La présence d'une seule documentaliste sur un planning de 30h hebdomadaires contraindrait à faire des choix quant à l'ouverture du CDI : un lieu où les élèves se sentent apaisés, ont la possibilité de lire, faire des recherches notamment.

Les membres du Conseil d'Administration contestent également la multitude d'heures supplémentaires venant s'ajouter à la Dotation Horaire Globale pour nourrir le contrat d'objectifs, les I.D.D. ou encore l'accompagnement éducatif : ces heures seront difficiles à prendre en charge au-delà de leur service par les enseignants et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

En conséquence, le Conseil d'Administration :

- ⇒ **Demande la transformation des Heures Supplémentaires en postes** afin de préserver les postes existants. Les élèves d'un établissement classé ZEP méritent un enseignement de qualité dispensé par des personnels compétents, stables et motivés.
- ⇒ **Exige une autre dotation**, à la hauteur des besoins cette fois, qui permette à notre établissement de jouer pleinement son rôle au service de la réussite de tous les jeunes.